

# CAFAM 2022

Conférence annuelle des Fédérations et Associations Mycologiques  
Auberge de Conol, Verrières en Forez (Loire) les 6 et 7 septembre 2022



De gauche à droite : Bernard Diss, Daniel Sugny, Alain Favre, Raphaël Hervé, Yves Courtieu, Patrice Lainé, Yann Sellier.

**ORGANISATION : Fédération Mycologique et Botanique Dauphiné-Savoie (FMBDS)**

**Secrétariat de séance : Yves Courtieu (FMBDS)**

## **LISTE DES PARTICIPANTS**

**ADONIF** : Raphaël Hervé

**FAMO/RNF** (Fédération des Associations Mycologiques de l'Ouest/Réserves Naturelles de France) : Raphaël Hervé et Yann Sellier

**FMBDS** (Fédération Mycologique et Botanique Dauphiné-Savoie) : Yves Courtieu, Alain Favre

**FME** (Fédération Mycologique de l'est) : Daniel Sugny, Bernard Diss

**SMF** (Société Mycologique de France) : Raphaël Hervé, Patrice Lainé

## **ORDRE DU JOUR/SOMMAIRE**

**1)-Présentation de la CAFAM 2022.** Approbation de l'ODJ, tour de table  
.....P.5

**2)-Yves Courtieu (FMBDS) :** présentation des statistiques de la Mycoliste sur la  
durée 2015-2021. ....P.6-7

**3)-Yves Courtieu (FMBDS) :** présentation du projet de fichier proposé par la  
FMBDS pour les expositions de champignons.  
.....P.8

**4)-Daniel Sugny (FME) :** " Eléments de méthodologie pour les études de sites  
basées sur la fonge ".....P.10

**5) Patrice Lainé (SMF) :** Le point sur Mycoseq.....P.23

**6)-Patrice Lainé (SMF) :** Le point sur l'avancement de la liste nationale des  
champignons autorisés à la vente.....P.24

**7)-Daniel Sugny (FME) :** Le point sur l'avancement de la démarche Liste rouge  
nationale".

**Autres intervenants :** Informations sur les autres listes rouges : FMBDS dans sa  
région + autres listes rouges éventuelles en cours  
d'élaboration.....P.27

**8)- Raphaël Hervé (SMF) :** Les différentes ressources mycologiques en lignes :  
Forums de discussions, bases de données, publications diverses, sites et autres  
informations. La situation d'hier, celle d'aujourd'hui puis de demain.....P.29

**9)-Coordination des dates :**.....P.29

**10)-Bilan de la CFAM 2022.** Choix des dates et des  
responsables de la CAFAM 2023.....P.30

## OUVERTURE

La séance est déclarée ouverte à 14 h 00 par Yves Courtieu. Elle a débuté par le traditionnel tour de table des 7 participants présents. L'ordre du jour, ainsi que les horaires des diverses interventions des uns et des autres, initialement proposés via le groupe par mail furent ensuite examinés et approuvés. Hors CAFAM proprement dite, deux sorties aux champignons dans les forêts voisines furent programmées, l'une l'après-midi du 7/09 et l'autre le matin du 8/09.

La séance a pu ensuite démarrer, avec l'intervention de Yves Courtieu.

Yves Courtieu présente une nouvelle fois les statistiques qu'il collecte concernant les dossiers traités dans le cadre du réseau Mycoliste.

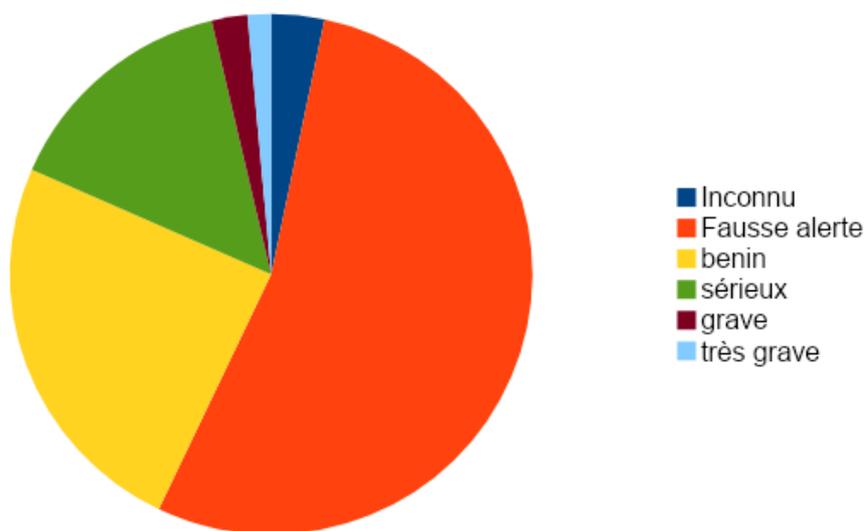
Pour ceux que cela intéresse, le fichier comprenant l'ensemble des statistiques réalisées de 2015 à 2021 est téléchargeable sur le site de la FMBDS (onglet toxicologie, sous-onglet CR des réunions) et utilisable librement.

Les graphiques projetés le jour de la réunion sont intégrés à ce CR. Ils concernent

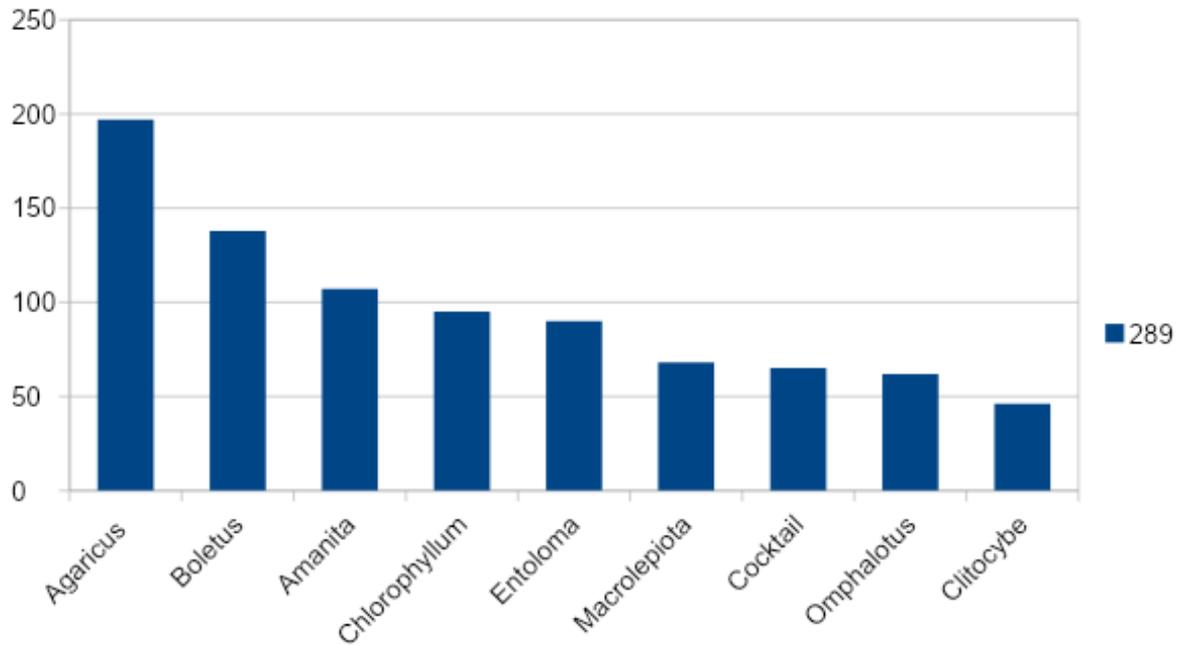
- Un graphique par degré de gravité portant sur environ 2100 dossiers recensés.
- Des graphiques indiquant les **genres** des champignons les plus souvent incriminés dans les intoxications recensées.
- Des graphiques indiquant les **espèces** de champignons les plus souvent incriminées.

Voici ces graphiques, qui recouvrent les années 2015 à 2021 incluses.

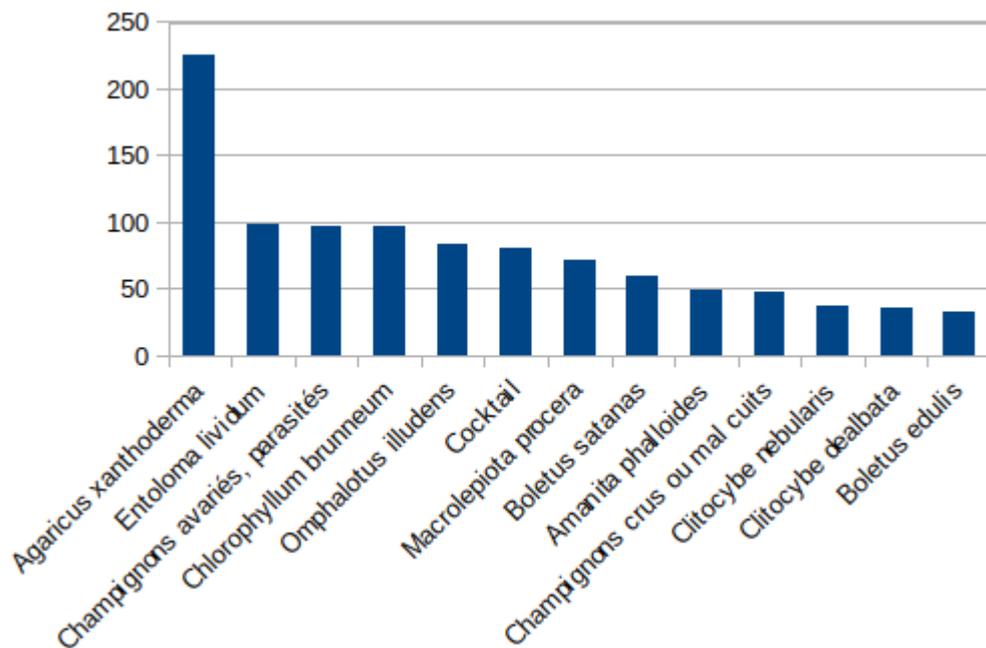
Par gravité :



Par genres les plus souvent incriminés :



Par espèces les plus souvent incriminées :



## Fichier de la FMBDS pour les expositions de champignons

Yves Courtieu présente l'état d'avancement d'une application numérique, déjà opérationnelle en 2022.

Cette application permet aux sociétés mycologiques qui le désirent de pouvoir imprimer des fiches par espèce, avec leur logo sur les fiches, afin de se constituer un fichier à jour pour leurs expositions de champignons.

L'application utilise une base de données comportant une quinzaine de tables et plusieurs logiciels exploitant cette base de données.

3911 espèces y sont répertoriées dont plus de 3300 sont illustrées sur la fiche par des photos.

Elle est basée, en principe, au plan nomenclatural, sur le fichier TAXREF en cours. Cependant, des noms très récents, ne figurant pas encore dans TAXREF, peuvent avoir été utilisés.

Des programmes en ligne sur un site de la FMBDS accessible par login et mot de passe permettent d'obtenir des renseignements tels que :

nom actuel, synonymes, n° TAXREF, références d'une espèce dans les ouvrages de Marcel Bon , de Régis Courtecuisse et Bernard Duhem, de Guillaume Eyssartier et Pierre Roux...  
D'autres logiciels pourront éventuellement voir le jour.

D'autres programmes permettent selon des formules variées d'obtenir des fichiers pdf soit au format A6 avec une seule espèce par feuille, soit au format A4 avec 4 espèces par feuille.

L'accès à cette application est gratuite selon la volonté de son auteur et en accord avec les auteurs des photos utilisées sur ces fiches, dont la liste figure sur le site (qu'ils soient tous remerciés) :

Les sociétés intéressées devront prendre contact avec Yves Courtieu ([president@fmbds.org](mailto:president@fmbds.org)) pour avoir cet accès gratuit et la possibilité de tirer des fiches avec leur logo. Il n'est pas nécessaire d'adhérer à la FMBDS. Celle-ci tient simplement à ce que son logo figure sur les fiches, d'un côté, le logo de la société utilisatrice étant de l'autre.

Voici un exemple de fiche au format A6 :

	<b><i>Amanita caesarea</i></b> (Scopoli : Fries) Persoon	
<b>- Amanite des Césars - Orange</b>		<b>Fiche: 679</b> <b>Table: 6B10</b>
<b>Habitat :</b> sous chênes et sous châtaigniers.		

et un exemple de page A4 avec 4 fiches sur la même page ( choix libre des 4 espèces ) :

	<b><i>Hygrocybe coccineocrenata</i></b> (P.D. Orton) M.M. Moser	
<b>- Hygrophore à marge crénelée -</b>		Fiche: 991 Table: 3A2
Habitat : tourbières à sphaignes		
Odeur : herbe Synonymes : <i>Hygrophorus coccineocrenatus</i> , <i>Pseudohygrocybe coccineocrenata</i>		
Chapeau convexe puis vite plat, rouge orangé à rouge, marge crénelée, pied concolore, lames pâles.	Peu commun	
	N° TAXREF : 30130	

	<b><i>Inocybe patouillardii</i></b> Bresadola	
<b>- Inocybe de Patouillard -</b>		Fiche: 3262 Table: 5A5
Habitat : sous feuillus.		
 Odeur : fruitée Synonymes : <i>Inocybe arubescens</i> , <i>Inocybe erubescens</i>		
Chapeau blanchâtre à beige brunâtre, rougissant, lames pâles puis brunâtres, pied blanchâtre à beige, rougissant. Toxique.	Peu commun	
	N° TAXREF : 36472	

	<b><i>Kuehneromyces mutabilis</i></b> (Scopoli : Fries) Singer & A.H. Smith	
<b>- Pholiote changeante -</b>		Fiche: 2899 Table: 5C4
Habitat : surtout sur bois de feuillus.		
 Odeur : agréable Synonymes : <i>Pholiota mutabilis</i> , <i>Galerina mutabilis</i> , <i>Dryophila mutabilis</i>		
Chapeau brun cannelle palissant en ocre pâle au centre, lames ochracées, pied chaussé d'une arille squamuleuse brun ochracé jusqu'à un anneau fragile.	Commun	
	N° TAXREF : 37002	

	<b><i>Lactifluus volemus</i></b> (Fries : Fries) Kuntze	
<b>Lactaire à lait abondant</b>		Fiche: 4874 Table: 2A2
Habitat : sous feuillus et conifères		
 Odeur : crustacés Synonymes : <i>Lactarius volemus</i> , <i>Lactarius hygrophoroides</i> , <i>Lactarius lactifluus</i>		
lait doux et abondant, odeur de topinambours ou « écrevisses en train de cuire »	Peu commun	
	N° TAXREF : 969743	

**Éléments de méthodologie pour les études de sites basées sur la fonge par Daniel Sugny**

### a) Utilité d'une méthodologie pour l'étude de la fonge

- 1 - Permettre l'interprétation des résultats suite à l'étude des sites basée sur la fonge,
- 2 - Pouvoir faire une analyse patrimoniale de chaque site étudié,
- 3 - Pouvoir faire une analyse fonctionnelle de chaque site étudié,
- 4- Pouvoir comparer des sites entre eux :
  - dans une même zone,
  - dans une même région,
  - dans un même pays.

### b) Sources d'information, choix des critères et évolution de la méthodologie

Les éléments de méthodologie sont issus de différents bulletins de la Société mycologique du Nord de la France (SMNF) et de publications diverses concernant des études de la fonge des pelouses. Quelques éléments sont basés sur des études phytosociologiques.

L'interprétation des résultats obtenus pour les différents indices est basée sur une expérience de plus de 20 ans dans l'étude de la fonge de divers sites comtois (tourbières, pelouses, forêts, etc.).

Nota : la méthodologie a évolué au cours du temps et s'est enrichie au fil des études et des publications.

### c) Présentation de la méthodologie

#### **A - Analyse fonctionnelle**

- 1- Indice de représentativité du site
- 2 - Indice d'abondance
- 3 - Fréquence d'apparition des espèces
- 4 - Diversité fongique

- 5 - Diversité aréale
- 6 - Modes de vie (statuts trophiques)
- 7 - Fidélité des espèces fongiques par rapport aux habitats
- 8 - Espèces bioindicatrices des pelouses
- 9 - Spectre biologique des zones boisées

### **B - Analyse patrimoniale**

- 10 - Evaluation des pelouses à hygrocibes
- 11- Espèces figurant sur la Liste rouge régionale
- 12 - Indice patrimonial
- 13 - Valeur patrimoniale ZNIEFF d'un site

## **Analyse fonctionnelle**

### **1- Indice de représentativité du site (Ir)**

Le calcul de l'indice de représentativité, proposée par Pierre-Arthur Moreau permet d'évaluer la puissance de l'échantillonnage. La formule est la suivante :  
$$Ir = 1 - (\text{nombre d'espèces vues une seule fois} / \text{nombre total d'espèces}).$$

L'interprétation de cet indice peut être faite selon les valeurs ci-dessous :

$Ir < 0,30 \Rightarrow$  échantillonnage non significatif

$0,31 < Ir < 0,40 \Rightarrow$  Ir insuffisant

$0,41 < Ir < 0,60 \Rightarrow$  Ir représentatif

$Ir > 0,60 \Rightarrow$  Ir exhaustif

L'objectif est d'obtenir  $Ir > 0,41$  pour que l'étude soit représentative.

### **2 - Indice d'abondance (Ia)**

Il présente un intérêt pour les espèces les plus typiques du site. Les indices d'abondance correspondent aux meilleurs relevés effectués pendant la durée de l'étude. Ils permettent de bien caractériser les quantités de champignons

observées dans des conditions de poussées favorables. Ces indices, calculés pour une surface ramenée à 25 m<sup>2</sup> (on comptabilise le nombre de spécimens visibles dans un carré de 5m x 5m) sont évalués selon les critères suivants :

1 seul spécimen :	+
2 à 5 spécimens :	1
6 à 20 spécimens :	2
21 à 100 spécimens :	3
Plus de 100 spécimens :	4

### **3 - Fréquence d'apparition des espèces (F)**

Cette fréquence caractérise les cycles de fructification des espèces et correspond au nombre de sorties au cours desquelles les espèces ont été observées.

Nota : cet indice ne présente un intérêt que pour les espèces les plus typiques du site.

### **4 - Diversité fongique (Df)**

La diversité fongique correspond au nombre d'espèces observées sur le site. Elle est liée à celle des sols, des habitats et des essences ectomycorhizogènes présentes sur le site. Cette valeur est à mettre en parallèle avec la diversité aréale.

Interprétation de la Diversité fongique :

Df < 250 => niveau faible

250 < Df < 350 => niveau moyen

350 < Df < 450 = > niveau élevé

Df > 450 => niveau très élevé.

### **5 - Diversité aréale (Da)**

La diversité aréale représente le nombre d'espèces à l'hectare. Interprétation de la diversité aréale :

Da < 5 => niveau faible

5 < Da < 15 => niveau moyen

15 < Da < 30 => Niveau élevé

Da > 30 => Niveau très élevé

## 6 - Modes de vie des espèces fongiques

Indication des modes de vie

- Espèces ectomycorhiziennes : M
- Espèces parasites biotrophes : Pb
- Espèces parasites nécrotrophes: Pn
- Espèces saprophytes : S
- Espèces saprophytes : fongiques (SFu), foliicoles (Sfo) herbicoles (SHe) ou coprophiles (SC)
- Espèces saprolignicoles : SL
- Espèces associées aux mousses (Mo)
- Espèces autotrophes (Aut)

Nota : pour les espèces telles que les myxomycètes, hors fonge, se nourrissant par phagocytose, le mode de vie sera noté «Phag».

## 7 - Fidélité des espèces fongiques par rapport aux habitats

L'expression de la fidélité des espèces par rapport aux différents habitats est mentionnée selon les critères suivants :

Une espèce est **élective** d'un habitat donné si elle est cantonnée principalement dans cet habitat, mais qu'elle peut apparaître comme compagne ailleurs.

Une espèce est **préférentielle d'un habitat** donné si elle est présente dans plusieurs habitats, mais préfère nettement celui-ci.

Une espèce est **préférentielle d'une essence** donnée si elle peut être associée à plusieurs essences, mais préfère nettement celle-ci.

Une espèce est **patrimoniale** si elle est à la fois liée à un habitat peu répandu et elle-même rare dans cet habitat.

Une espèce **parapluie** est une espèce représentative d'un groupe d'espèces ayant les mêmes préférences écologiques.

Une espèce **emblématique** est une espèce parapluie qui croît dans un habitat à forte valeur écologique et susceptible d'héberger des champignons rares ou vulnérables. Elle est à mettre en avant comme élément du patrimoine écologique régional.

## 8 - Espèces bioindicatrices des pelouses

Les champignons sont en général très sensibles à l'altération des biotopes naturels, c'est pourquoi ils sont de précieux indicateurs de la qualité biologique de leurs habitats. Certains champignons ayant une sensibilité particulière par rapport aux nitrates, une liste de champignons bioindicateurs est utile pour permettre un suivi des populations fongiques praticoles. Une liste est intégrée au référentiel FME accessible sur le site « <http://mycofme.free.fr/accueil.php> ».

Les catégories suivantes permettront de hiérarchiser les différents niveaux de sensibilité des espèces par rapport aux nitrates :

- Espèces très sensibles aux nitrates : catégorie A
- Espèces sensibles aux nitrates : catégorie B
- Espèces nitratoclines à nitratophiles : catégorie C

Espèce très sensible aux nitrates :



*Hygrocybe aurantiosplendens*

Espèce sensible aux nitrates :



*Porpolomopsis calyptriformis*

Espèce nitratocline à nitratophile :



*Agaricus campestris*

## **9 - Spectre biologique des zones boisées (Sb)**

De nombreuses espèces de champignons vivent en symbiose avec des essences forestières. Or, ce délicat équilibre est perturbé par tout apport de nutriments (pollution atmosphérique, nitrates provenant des cours d'eaux, engrais chimiques provenant des zones cultivées, etc.).

Le suivi de l'évolution du spectre biologique (rapport du nombre d'espèces mycorhiziennes / nombre d'espèces saprophytes) dans les forêts est un bon indicateur de la santé des écosystèmes forestiers.

Interprétation selon les critères ci-dessous :

$Sb < 0,8$  : déficit en espèces mycorhiziennes (eutrophisation, parcelles trop jeunes ou trop vieilles, dépérissement des arbres).

$0,8 < Sb < 1,2$  : bon équilibre biologique.

$Sb > 1,2$  : appauvrissement du sol en matières organiques par déficit en décomposeurs ou suite à surexploitation.

## **Analyse patrimoniale**

### **10 - Evaluation des pelouses à hygrocybes**

Cette partie de la méthodologie figure dans le Cahier Technique des Réserves Naturelles de France consacré à la fonge. Elle comprend :

**A - L'évaluation des sites par les « CHEGD fungi »**

Les hygrocybes et quelques autres groupes d'espèces présentent une sensibilité particulière aux nitrates. Le protocole « CHEGD fungi » permet d'évaluer l'intérêt patrimonial de ces pelouses en fonction des espèces observées (intérêt local, régional, national, etc.).

**B - L'évaluation du potentiel fongique d'une pelouse**

C'est une méthode pratique (basée en partie sur la couleur des espèces) permettant d'évaluer le potentiel fongique d'une pelouse. On attribue des points en fonction des espèces observées.

L'interprétation des résultats est faite suite à une seule sortie en période favorable (potentiel fongique faible, intéressant, élevé)

Les « CHEGD fungi »

C : espèces des genres *Clavaria*, *Clavulinopsis* et *Ramariopsis*,

H : espèces des genres *Hygrocybe* et *Cuphophyllus*

E : espèces prairiales du genre *Entoloma*,

G : espèces de la famille des Geoglossaceae (*Geoglossum*, *Microglossum* et *Trichoglossum*),

D : espèces des genres *Dermoloma*, *Porpoloma* et *Camarophylloopsis*.

Groupe C : *Ramariopsis pulchella*



Groupe H : *Cuphophyllus russocoriaceus*



Groupe E : *Entoloma incanum*



Groupe G : *Trichoglossum hirsutum*



Groupe D : *Dermoloma atrocinerum*



## 11 - Espèces figurant sur la Liste rouge régionale

Principales catégories de menaces

- Espèce considérée comme éteinte au niveau régional : RE
- Espèce présumée éteinte au niveau régionale : RE ?
- Espèce en danger critique d'extinction : CR
- Espèce en danger : EN
- Espèce vulnérable : VU
- Espèce quasi menacée : NT
- Préoccupation mineure : LC

La Liste rouge des champignons supérieurs de Franche-comté est disponible sur le site de la FME (<http://mycofme.free.fr/accueil.php>).

## 12 - Indice patrimonial

Cet indice permet de hiérarchiser différents milieux ou sites sur la base de leur valeur patrimoniale fongique.

Exemple :

Catégorie de menace	Nb d'espèces répertoriées	Nombre de points	Résultats
RE	2	10 pts	20 pts
RE ?	1	10 pts	10 pts
CR	3	5 pts	15 pts
EN	13	4 pts	52 pts
VU	14	3 pts	42 pts
NT	8	2 pts	16 pts
LC	250	0 pt	0 pt

PPb = Poids patrimonial brut : PPb = 155 pts

### **12 bis - Indice patrimonial**

Indice patrimonial  $I_p = PPb / \text{Nb de centaines d'espèces répertoriées}$

PPb = 155

Nb de centaines d'espèces en liste rouge : 2,91

=>  $I_p = 155 : 2,91 = 53,26$  (niveau élevé).

Interprétation de cet indice :

$I_p < 15$  => niveau faible

$15 < I_p < 50$  => niveau moyen

$50 < I_p < 100$  => niveau élevé

$I_p > 100$  => niveau très élevé

Nota : cet indice reflète la proportion d'espèces menacées par rapport au nombre d'espèces répertoriées. Il a tendance à surestimer la valeur lorsque le nombre d'espèces répertoriées est faible. Il sera donc intéressant pour chaque site de calculer l' $I_p$  et de conserver le PPb pour avoir une vision globale de sa patrimonialité.

### **13 - Valeur patrimoniale ZNIEFF d'un site**

Les espèces déterminantes des ZNIEFF pour la fonge, c'est-à-dire celles qui déterminent l'intérêt des zones, jouent un rôle majeur dans leur caractérisation et reflètent leur valeur patrimoniale.

Pour chaque espèce déterminante, une cotation révélatrice de son niveau de patrimonialité est attribuée. Quatre valeurs de cotation ont été définies sur les bases suivantes :

1 - Espèce patrimoniale emblématique : cotation 50

2 - Espèce patrimoniale très remarquable : cotation 20

3 - Espèce patrimoniale remarquable : cotation 5

4 - Espèce patrimoniale assez remarquable : cotation 1

Le seuil à partir duquel une zone retenue pourra être classée en ZNIEFF est de 100. La Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de Franche-Comté est disponible sur le site de la FME (<http://mycofme.free.fr/accueil.php>).

### **5) Le Point sur Mycoseq par Patrice Lainé**

L'année 2021 est la sixième année du projet Mycoseq, service de séquençage de champignons pour nos adhérents.

Le bilan de l'année est le suivant :

- 191 échantillons (8 ascomycètes, 1183 basidiomycètes), pour 192 séquences
- 25 demandeurs, dont 7 nouveaux
- 20 échecs

Après 6 années d'existence, ce sont 1028 échantillons pour 64 demandeurs de toutes les régions de France, qui furent ainsi traités par Mycoseq.

Les demandeurs ont été encouragés à faire enregistrer leurs séquences dans la base Genbank afin de les partager avec la communauté mycologique.

Plusieurs articles, découlant de cette activité, ont pu être publiés et d'autres sont en attente pour les prochains bulletins.

## **6) Le point sur l'avancement de la liste nationale des champignons autorisés à la vente par Patrice Lainé**

Sans entrer dans le détail des péripéties de cette action menée par la SMF depuis...2001 et d'ailleurs relatées dans certains compte rendus des sessions CAFAM précédentes, on peut rappeler que la situation actuelle, qui laisse les vendeurs seuls responsables des champignons qu'ils vendent, sans instructions ni réglementations en provenance des autorités compétentes, est dommageable. Nos démarches n'ont pas été facilitées par le poids économique de certains intervenants, mais nous avons réussi à obtenir que la DGCCRF demande - et obtienne - une liste établie par l'ANSES. Cette liste de 145 espèces n'était toutefois qu'une liste de champignons comestibles, la liste des commercialisables restant à confectionner (= à négocier avec les intervenants mentionnés plus haut). Le Conseil d'état est allé jusqu'à préparer un projet de décret de cette fameuse liste, lorsqu'arrive une circulaire prim ministérielle de 2017 imposant la suppression d'un décret chaque fois qu'un nouveau est en préparation dans le même secteur...Or, la DGCCRF se dit incapable de proposer un décret à la suppression, ceci en 2018.

Passé l'épisode COVID, notre vaillant rapporteur de la commission toxicologie, JP Fombour reprend contact avec la DGCCRF. Nous y avons trouvé un nouvel interlocuteur ouvert à la question, lui-même « mycophile ». Les obstacles

demeurent, mais le dossier est de nouveau à l'ordre du jour, rendez-vous est pris en octobre prochain.

#### ANNEXE : PROJET DE LISTE DE CHAMPIGNONS AUTORISES A LA VENTE

1- <i>Agaricus arvensis</i>	Agaric des jachères/Boule de neige
2- <i>Agaricus bisporus</i>	Champignon de Paris ,forme sauvage
3- <i>Agaricus campestris</i>	Agaric champêtre/Rosé des prés.
8- <i>Agrocybe aegerita</i>	Pholiote du peuplier
9- <i>Amanita cesarea</i>	Amanite des Césars /Oronge (ne pas vendre sous forme d'œuf)
13- <i>Boletus aerus</i>	Cèpe bronzé/Tête de nègre
14- <i>Boletus aestivalis</i>	Cèpe d'été
15- <i>Boletus appendiculatus</i>	Bolet appendiculé
16- <i>Boletus edulis</i>	Cèpe de Bordeaux
18- <i>Boletus pinophilus</i>	Cèpe des pins
20- <i>Calocybe gambosa</i> (ou <i>georgii</i> )	Tricholome de la St Georges
21- <i>Cantharellus cibarius</i>	Girolle
22- <i>Cantharellus cinereus</i>	Chanterelle cendrée
23- <i>Cantharellus lutescens</i>	Chanterelle jaune
24- <i>Cantharellus tubaeformis</i>	Chantelle en tube
25- <i>Clitocybe geotropa</i>	Clitocybe géotrope
29- <i>Craterellus cornucopioides</i>	Trompette de la mort

30- <i>Cuphophylus pratensis</i>	Hygrophore des prés
32- <i>Dendropolyporus umbellatus</i>	Polypore en ombelle
38- <i>Hydnum repandum</i>	Pied de mouton
39- <i>Hydnum rufescens</i>	Pied de mouton roux
44- <i>Lactarius deliciosus</i>	Lactaire délicieux
47- <i>Lactarius sanguifluus</i>	Lactaire sanguin
48- <i>Lactarius semi-sanguifluus</i>	Lactaire semi-sanguin
50- <i>Leccinum aurantiacum</i>	Bolet orangé
56- <i>Lepista nuda</i>	Pied bleu
57- <i>Lepista panaeolus</i> (= <i>luscina</i> )	Argouanne
58- <i>Lepista saeva</i> (= <i>personata</i> )	Pied améthyste
61- <i>Macrolepiota excoriata</i>	Lépiote excoriée
62- <i>Macrolepiota mastoidea</i>	Lépiote mamelonnée
63- <i>Macrolepiota procera</i>	Lépiote élevée
64- <i>Macrolepiota rhacodes</i>	Lépiote deguenillée
65- <i>Maramius oreades</i>	Marasme des oréades/Faux mousseron
67- <i>Morchella conica</i> (= <i>elata</i> )	Morille conique
68- <i>Morchella costata</i>	Morille à cotes
70- <i>Morchella esculenta</i>	Morille grise
71- <i>Morchella rotunda</i>	Morille blonde
72- <i>Morchella vulgaris</i>	??
73- <i>Pleurotus ostreatus</i>	Pleurote en forme d'huitre
80- <i>Russula cyanoxantha</i>	Russule charbonnière
82- <i>Russula virescens</i>	Palomet
84- <i>Sparassis crispa</i>	Clavaire crépue
86- <i>Suillus luteus</i>	Nonette voilée
88- <i>Tricholoma portentosum</i>	Tricholome prétentieux
89- <i>Tricholoma terreum</i>	Tricholome terreux
98- <i>Xerocomus badius</i>	Bolet bai

\*Tuber aestivum, brumale, magnatum, melanosporum , mesentericum et uncinatum ont fait l'objet d'un décret particulier.

\*Nom français des morilles, un vrai casse-tête ! (Bon ,Regis,Guill et Roux..)

\*Badius à discuter

## 7- Point sur l'avancement de la démarche Liste rouge nationale.

par Daniel Sugny (à la demande de Pierre -Arthur Moreau)

En janvier 2022, AdoniF avait les 4 actions suivantes en cours :

- **Regroupement de données** : différents imports sont en cours dans le but d'atteindre le chiffre de 1 million de données dans FongiBase.
- **Validation des données** : un protocole national de validation des données est en cours d'élaboration au sein d'un groupe de travail piloté par AdoniF sur mission du SINP (Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel). Une fois ce protocole adopté, l'ensemble des données qui rentrent dans FongiBase seront validées avant traitement pour la Liste rouge.
- **Méthodologie Liste rouge** : elle a été présentée aux membres de l'équipe UICN France + MNHN (comité de pilotage).
- **Référentiel** : AdoniF a fourni au MNHN pour TaxRef 15 la mise à jour des référentiels Tricholomes et Lactaires, les Bolets ayant été livrés en novembre 2021.

En février 2022, les dernières corrections sont apportées pour la méthodologie Liste rouge, elle est validée par le comité de pilotage MNHN/UICN France.

En mai, Adonif a formaté et vérifié minutieusement tous les fichiers reçus concernant les imports de données. En parallèle, une liste d'habitats pour la fonge est initiée. Un protocole de validation nationale des récoltes est discuté.

Fin juin, grâce aux différents imports, 1 million de données sont dans FongiBase. Il manque encore des données transmises mais non intégrées, notamment les extractions des bases des CBN Corse et Midi-Pyrénées sur les groupes cibles (Tricholomes et Lactaires, les Bolets) afin de compléter l'ensemble des données nécessaires pour la pré-évaluation.

Les tests permettant de faire la pré-évaluation des catégories Liste Rouge de chaque espèce sont mis en place sur l'interface FongiFrance (accès réservé au groupe de travail Liste rouge).

En août le retard d'importation des données poursuit son rattrapage. Les données Pyrénées sont formatées et en attente d'importation, ainsi que quelques autres grosses contributions (J.-P. Maurice, Société Mycologique du Limousin, Côtes-d'Armor, et un dernier lot de données SINP).

Objectifs de septembre : commencer le travail d'expertise après les imports de données importantes, et documenter l'écologie des espèces en prévision des évaluations manuelles.

NB : le calendrier prévisionnel prévoyait une pré-évaluation opérationnelle en juin ; elle sera vraisemblablement prête début octobre, qui marquera le début de l'expertise manuelle pour le « chapitre 1 » par les membres du groupe Liste rouge.

Suite à ces informations concernant la Liste Rouge Nationale, Alain Favre donne quelques éléments sur la Liste Rouge de la Région Auvergne Rhône-Alpes, en cours d'élaboration. Une première mouture de cette Liste Rouge est prévue en fin d'année 2022 ou en début d'année 2023.

Des échanges ont lieu entre les membres de la CAFAM présents sur la mise en place de ces Listes Rouges.

## **Point 8 - Les différentes ressources mycologiques en lignes :**

Forums de discussions, bases de données, publications diverses, sites et autres informations. La situation d'hier, celle d'aujourd'hui puis de demain, par Raphaël Hervé.

Ce point donne lieu à quelques discussions informelles à propos des différents points évoqués dans l'ODJ et à une réflexion sur l'avenir de la mycologie, jugé menacé notamment par le vieillissement de ses membres. Il est suggéré de développer la présence de la mycologie dans les réseaux sociaux, tout en prenant garde de conserver le sérieux scientifique de son approche.

## **9- Organisation de la CAFAM 2023 :**

Il est suggéré de contacter Madame Brigitte Vignot pour cette organisation. Madame Vignot a en effet proposé de s'en charger lors de la réunion de la CAFAM 2021, à laquelle elle était présente. La question de sa date est soulevée, compte-tenu du faible nombre de personnes qui ont pu se libérer cette année au début du mois de septembre. M. Courtieu est chargé de contacter Madame Vignot et de lui suggérer d'effectuer un sondage sur la période à choisir : première semaine de mai ou maintien début septembre.

Après la CAFAM proprement dite, Madame Vignot a été contactée et a accepté de se charger de l'organisation de la CAFAM 2023, au nom de la toute nouvelle organisation dont elle est responsable, à savoir le Réseau Mycologique du Sud-Ouest.

Comme convenu avec elle, voici le texte de Madame Vignot, indiquant dans le présent compte-rendu les termes de son acceptation :

« Lors de la réunion Cafam 2021, nous avons évoqué avec les collègues du Sud-Ouest la possibilité d'organiser une prochaine session de cette manifestation.

Entre temps et afin de dynamiser la mycologie dans notre région, nous avons fondé le Réseau Mycologique du Sud-Ouest comprenant (pour le moment) les associations suivantes: AMB- CEMA- SLB- SMB-SMP et SOMYLA.

C'est sous cette appellation, dont nous vous parlerons plus en détail que nous prenons en charge la prochaine session Cafam 2023 qui aura lieu soit au printemps (avril, mai), soit à l'automne (septembre) - un sondage sera effectué - toujours à Verrières en Forez (Loire).

Cordialement

Brigitte Vignot, responsable section mycologie Société Linnéenne de Bordeaux  
Réseau Mycologique du Sud-Ouest . »

#### **Point 10 : Echange de dates pour 2023 :**

- Le congrès de la SMF aura lieu du 9 au 14 octobre.
- Un congrès est en projet à la FMBDS en 2023, par la société de Chambéry. Les dates restent à confirmer.
- Un congrès organisé par la société mycologique de Strasbourg aura lieu du 15 au 22 octobre.

# ANNEXE : Sorties mycologiques

Sortie du 7 septembre 2022

**Participants :** Yves Courtieu, Bernard Diss, Alain Favre, Raphaël Hervé, Patrice Lainé, Yann Sellier, Daniel Sugny.

**Compte rendu :** D. Sugny

Commune de Gumières (42), secteur la Jasserie (ouest), alt. 1150 m, point de référence 45,54414 N et 3,95631 E.

Sur les conseils du patron de l'auberge où nous séjournons, nous nous rendons à Gumières, dans le département de la Loire, près du Col de la Croix de l'Homme Mort, et garons les véhicules un peu en contrebas du Col, à 1150 m d'altitude. Nous pénétrons dans un bois peuplé de pins sylvestres, de hêtres, d'épicéas, de sapins blancs dont certains sont énormes, et constatons la présence de beaucoup de fûts morts très dégradés gisant au sol (surtout sapins blancs et épicéas), certains ayant été déracinés, d'autres cassés. Il s'agit sans doute des effets d'une tempête, celle de 1999 d'après la patronne du gîte. Cela semble plausible au vu de l'état de dégradation du bois, celui de conifère se dégradant beaucoup moins vite que le bois de feuillu. Ajoutons que la parcelle comporte aussi d'énormes « sapins de Douglas » et, en lisière, des sorbiers des oiseleurs et des frênes. Le sol et les fûts morts sont souvent tapissés de mousses épaisses dont *Thuidium tamariscinum*. A la base d'une chandelle de conifère, nous notons la présence de *Hypnum cupressiforme* var. *filiforme*. On peut voir de gros rochers de granite ici ou là. Le sol est donc pauvre et acide, ce qui se traduit par la présence du Polytric élégant et du Myrtilleur. Il n'y a aucun signe d'exploitation du site, ce qui signifie qu'il est en libre évolution au moins depuis les années 2000. Nous sommes donc à l'étage montagnard, dans une station fraîche, en terrain acide, avec énormément de bois mort au sol de différents calibres, ce qui semble tout-à-fait propice à la fonge si les conditions météo de ces dernières semaines ont été favorables, ce qui semble être le cas.

## Observations mycologiques :

*Amanita muscaria*, 1 ex., lié à un épicéa.

*Auriscalpium vulgare*, 6 ex., sur reste de cônes de *Pseudotsuga menziesii* (sapins de Douglas).

*Caloboletus calopus*, 4 ex., liés à *Abies alba*.

*Calocera viscosa*, 7 ex., sur débris ligneux de conifères.

*Ceratiomyxa fruticulosa*, 20 ex., sur un fût mort,

*Chrysomphalina chrysophylla*, 400 ex. répartis dans une dizaine de stations, sur fûts très dégradés et moussus de conifères (*Abies* et *Picea*)

L'Omphale à lames jaune d'or colonise abondamment les fûts morts très dégradés de sapins blancs et d'épicéas, en montagne. Ce champignon, classé en catégorie EN (en danger) dans la Liste rouge des champignons supérieurs de Franche-Comté, est un bon indicateur de forêt ancienne ou à forte naturalité, patrimonial des îlots forestiers sénescents. (Photo ci-après)



***Collybia cirrhata***, 10 ex., dans les mousses humides.

***Cudonia circinans***, 10 ex., parmi les aiguilles, sous *Abies alba*.

Nota : on trouve cette espèce dans les forêts de conifères, sur aiguilles ou mousses - Tendance subalpine.

***Daedaleopsis tricolor***, 1 ex., sur une branche morte de hêtre,

***Fomitopsis pinicola***, 8 ex., sur fûts morts de conifères.

***Fuligo septica***, 2 ex., à la base d'une chandelle de conifère.

***Ganoderma applanatum*** (= *G. lipsiense*), 3 ex., sur un fût mort de hêtre gisant au sol.

***Gloeophyllum abietinum***, 5 ex., sur un fût mort d'*Abies alba*.

***Gymnopilus penetrans***, 10 ex., sur bois mort de conifère.

***Gymnopus confluens***, 10 ex., en bordure de route, dans l'herbe et les feuilles mortes.

***Gymnopus dryophilus***, 3 ex., parmi les aiguilles et les cônes, sous épicéa.

***Gymnosporangium cornutum***, stade I, 50 ex., sur feuilles vivantes de *Sorbus aucuparia*,

***Hyphoderma praetermissum***, 5 ex., sur un gros fût mort couché de hêtre, dans une zone décortiquée. Spores 9-11 x 4-4,5 µm. Cystides fusiformes, 60-100 x 7-9 µm, hyphes bouclées.

***Hyphodontia breviseta***, 5 ex., sur une branche morte décortiquée d'*Abies alba* tombée au sol et assez dégradée. Spores 4-5 x 2-3 µm, terminaisons hyphales légèrement capitées, hyphes bouclées.

***Hypocrea pulvinata***, 20 ex., sur l'hyménium d'un exemplaire de *Fomitopsis pinicola*.

***Hypogymnia physodes***, 50 ex., sur bois mort de conifère.

***Marasmius oreades***, 5 ex., en bordure de route, dans l'herbe.

***Megacollybia platyphylla***, 1 ex., sur bois mort de conifère.

***Mycena galericulata***, 4 ex., sur un fût mort de hêtre gisant au sol.

***Mycena galopus***, 3 ex., parmi les mousses, sous conifère.

***Mycena rubromarginata***, 1 ex., parmi les mousses, sur un fût très dégradé de conifère (*Abies* ou *Picea*).

***Mycena stipitata***, 10 ex., sur un fût mort de *Pinus sylvestris* + 5 ex., sur bois très dégradé et moussu de conifère (*Abies* ou *Picea*).

***Mycena zephrus***, 3 ex., dans les tapis d'aiguilles d'*Abies alba*.

***Oudemansiella mucida***, 1 ex., sur un fût mort de hêtre gisant au sol.

***Panaeolina foenicicii***, 1 ex., dans l'herbe en bordure de route. Spores 12-15 (18) x 8-9 (10) µm.

***Phaeolus schweinitzii***, 4 ex., sur débris ligneux d'*Abies alba*.

***Polyporus leptocephalus***, 1 ex., sur bois mort enterré de feuillu, en bordure de route et 3 ex. sur branche tombée de feuillu en forêt.

***Postia ptychogaster***, 2 ex., sur bois mort de *Picea* ou *Abies*.

***Postia tephroleuca***, 3 ex., sur bois mort.

***Pseudevernia furfuracea***, 50 ex., sur branches vivantes de conifères.

***Pycnoporus cinnabarinus***, 5 ex., sur une branche morte de hêtre.

***Russula brunneoviolacea***, 1 ex., lié à un hêtre ou à un bouleau.

***Setulipes androsaceus***, 20 ex., parmi les mousses, sous conifères, (photo ci-après)



***Stereum hirsutum***, 20 ex., sur branches mortes de hêtre au sol.

***Stereum rugosum***, 10 ex., sur une branche morte de hêtre au sol.

***Sidera vulgaris***, 3 ex., sur un fût mort décortiqué de conifère. (photos ci-après)



***Trichaptum hollii*** (= *T. fuscoviolaceum*), 10 ex., sur bois mort de *Pinus sylvestris*,

***Tricholomopsis rutilans***, 1 ex., sur bois mort de *Pinus sylvestris*.



## Sortie du 8 septembre 2022

**Participants :** Yves Courtieu, Alain Favre, Raphaël Hervé, Patrice Lainé, Yann Sellier.

**Compte rendu :** A. Favre

Commune de Gumières (42), secteur du Roy (NE), alt. 1180 m, point de référence 45,54885 N et 3,9592 E.

Franchissant une nouvelle fois depuis Verrières-en-Forez le col de la Croix de l'Homme Mort, juste après le petit hameau dénommé « le Roy », nous tournons à droite pour nous engager sur la piste forestière de Baracuchet, sur laquelle nous parcourons en voiture environ 300 m. Nous prospectons le long de la piste en allant vers le nord, de chaque côté. La forêt est fondamentalement une hêtraie-sapinière, avec de l'Épicéa et du Pin sylvestre. Le sol est localement bien nettoyé, souvent herbeux ou moussu, mais d'une manière générale le bois mort ne manque pas, branches, arbres tombés ou chandelles. On trouve aussi des zones plus ouvertes, avec des saules et des genêts à balai. Les talus de chaque côté sont couverts d'une banquette gramineuse. On rencontre également une coupe claire, au sol partiellement nettoyé et herbeux en périphérie. Le terrain est nettement acide (substrat granitique).

### Observations mycologiques :

*Bertia moriformis*, sur bois mort de *Fagus*.

*Caloboletus calopus*, rare, sur litière moussue.

*Calocera viscosa*, çà et là dans la mousse.

*Collybia cirrhata*, une troupe dans la litière moussue.

*Coprinus comatus*, dans une zone gramineuse près d'une coupe.

*Cyathus striatus*, sur branchette tombée dans une zone ouverte à *Salix* et *Cytisus*.

*Entoloma cetratum*, 1 ex. sur litière moussue.

*Fomitoporia hartigii* (= *Phellinus hartigii*), 1 ex. sur chandelle d'*Abies*, 1 ex. sur tronc couché d'*Abies*.

*Fomitopsis pinicola*, çà et là sur bois mort de *Pinus*.

*Gloeophyllum abietinum*, sur bois mort d'*Abies*.

*Gymnopilus liquiritiae*, quelques ex. sur bois mort de conifère.

*Gymnopilus penetrans*, çà et là sur bois mort de conifère.

*Heterobasidion abietinum*, sur souche pourrie de conifère (probablement *Abies*).

*Hygrophoropsis aurantiaca*, très rare, sur litière d'aiguilles.

*Hymenopellis radicata*, 1 ex. sur litière de feuilles.

*Hypholoma fasciculare*, 1 touffe, sur bois mort de feuillu.

*Jackrogersella cohaerens* (= *Hypoxylon cohaerens*), sur branche tombée de *Fagus*.

*Lycoperdon pratense* (= *Vascellum pratense*), 1 ex dans banquette gramineuse.

*Marasmius alliaceus*, çà et là sur litière de *Fagus*.

*Marasmius androsaceus*, en petite troupe sur litière d'aiguilles.

*Marasmius scorodonius*, quelques troupes parfois bien fournies sur litière d'aiguilles.

*Mucidula mucida*, quelques exemplaires sur branches de *Fagus* tombé.

*Mycena capillaripes*, en petite troupe sur litière d'aiguilles.

*Mycena galericulata*, rare, sur bois mort de feuillu.

*Mycena galopus*, çà et là sur litière souvent moussue.

*Mycena leptcephala*, rare, sur litière d'aiguilles.

*Mycena zephrus*, quelques ex. sur litière d'aiguilles.

*Neoboletus erythropus* (= *N. luridiformis*), sur litière d'aiguilles, près d'une coupe.

*Peniophora piceae*, sur branche tombée d'*Abies*.

*Pholiota spumosa*, quelques ex. sur conifère tombé.

*Pluteus cervinus*, quelques exemplaires sur souche très pourrie près de la banquette gramineuse.

*Polyporus leptcephalus*, rare, sur bois mort de feuillu.

*Rickenella fibula*, quelques exemplaires çà et là dans la mousse.

*Rickenella swartzii*, localisé, dans la mousse.

*Russula anthracina* var. *insipida*, localement abondant (environ 20 ex.) dans un fossé le long de la piste.

*Russula mairei*, 1 ex. sur litière de feuilles.

*Skeletocutis amorpha*, localisé sur bois mort de *Pinus*.

*Sparassis crispa*, assez abondant dans le secteur.

*Stereum hirsutum*, sur branche tombée de *Fagus*.

***Stereum rugosum***, sur bois mort de *Fagus*.

***Trametes hirsuta***, plusieurs ex. sur branches de feuillu tombé.

***Trametes versicolor***, sur branche tombée de feuillu.

***Trichaptum abietinum***, sur branches mortes d'*Abies*.

***Tricholomopsis decora***, 1 ex sur bois mort de conifère.

***Tubaria conspersa***, très rare, dans la banquette herbeuse.

***Xerocomellus pruinatus***, 1 ex. sur litière d'aiguilles herbeuse.

